



La Municipalité de *Saint-Apollinaire*

11, rue Industrielle, Saint-Apollinaire (Québec) G0S 2E0

Tél. : 418 881-3996 Fax : 418 881-4152

www.st-apolinaire.com

AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, Stéphanie Gaudreau, directrice générale de la Municipalité de Saint-Apollinaire, qu'il y aura une séance ordinaire du conseil le 8 septembre 2025 à 19 h 30, à la salle du conseil, 94, rue Principale.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

La demande concerne les lots 3383645, 3383662, 3383665 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Lotbinière, situés au 480, rang Bois-Franc. Le demandeur a fait une demande de dérogation mineure (Règlement numéro 595-2007) numéro 2025-039 afin d'autoriser que le bâtiment complémentaire non résidentiel (Remise agricole) soit plus haut que le bâtiment principal non résidentiel (Étable).

Règlement de zonage	Normes	Dérogation demandée
590-2007	La hauteur d'une construction complémentaire, détachée ne doit pas excéder la hauteur du bâtiment principal.	Autoriser la remise agricole plus haute que l'étable

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Saint-Apollinaire le 22 août 2025.

Stéphanie Gaudreau,
Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée Stéphanie Gaudreau, directrice générale de la Municipalité de Saint-Apollinaire, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, le 22 août 2025, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, soit au bureau municipal et sur le site internet de la Municipalité.

Donné à Saint-Apollinaire le 22 août 2025.

Stéphanie Gaudreau,
Directrice générale

S'unir pour réussir!